

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE, DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Florence SALHI

tél.: 01.49.55.47.75 fax: 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2011-2156

Date: 15 novembre 2011

Date de mise en application : session d'examen 2012

Annule et remplace : Note de service

DGER/SDPOFE/N2010-2147 du 11 octobre 2010

Nombre d'annexe : 2

Le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Mesdames, Messieurs les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Baccalauréat professionnel spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune» : Instructions relatives aux épreuves E5, E6 et E7 et déroulement des périodes de formation en milieu professionnel.

Bases iuridiques:

Arrêté du 10 juin 2010 modifié portant création de la spécialité « Gestion des milieux naturels et de la faune» du baccalauréat professionnel

Arrêté du 19 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 10 juin 2010 portant création de la spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune » du baccalauréat professionnel

Circulaire DGER/POFEGTP/N95/N° 2005 du 28 août 1995 relative à l'organisation du CCF,

Circulaire DGER/POFE/C2007-2016 du 20 septembre 2007 relative aux stages en entreprises des élèves et étudiants des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Résumé: Mise en œuvre des épreuves professionnelles pour la délivrance du baccalauréat professionnel spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune »

Mots-clés: EVALUATION, CCF, BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE

Destinataires Pour exécution : Pour information:

- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Hauts-commissariats de la République des COM
- Etablissements publics nationaux et locaux
- d'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés
- Administration centrale
- Inspection de l'enseignement agricole
- Organisations syndicales de l'enseignement agricole
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole
- Conseil général de l'agriculture, de alimentation et des espaces ruraux

La présente note de service annule et remplace la note de service DGER/SDPOFE/N2010-2147 du 11 octobre 2010.

Elle précise l'organisation et les modalités de mise en œuvre des épreuves E5, E6, E7 de la spécialité «gestion des milieux naturels et de la faune » du baccalauréat professionnel et l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel en relation avec l'épreuve E6.

Elle diffuse la grille d'évaluation de l'épreuve ponctuelle terminale E6.

Les dispositions de la présente note de service sont applicables à partir de la session d'examen 2012.

Epreuve E5: Choix techniques

L'épreuve E5 valide la capacité C5 du référentiel de certification.

C5 « Justifier des choix techniques d'intervention de génie écologique en fonction d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux »

Elle est affectée du coefficient 2. Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une **durée de 2 heures 30**, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Le sujet de l'épreuve s'appuie sur des documents de trois pages maximum.

Il comporte trois types de questions :

- Des questions relatives à des notions clés en lien avec le, ou les, document(s) support(s). Elles peuvent porter sur les domaines des sciences écologiques, des sciences économiques et sciences et techniques des aménagements/gestion des espaces naturels.
- Des questions en lien avec le, ou les, document(s) support(s), qui permettent au candidat d'identifier une problématique et de préciser le contexte de gestion évoqué dans les documents et les caractéristiques écologiques, socio-économiques, réglementaires et techniques ainsi que les enjeux présentés.
- Des questions permettant l'exploitation par le candidat d'un (ou des) exemple(s) qu'il aura choisi(s) et qui relève(nt) de la même logique que celle qui est présentée dans le ou les document(s) support(s). Le candidat définit les éléments du contexte socio-économique, juridique, écologique et les acteurs relatifs à l'exemple choisi. Il en précise les enjeux. Il explicite et justifie les choix techniques.

Cette épreuve pluridisciplinaire est corrigée par deux enseignants des disciplines suivantes :

- sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/gestion et aménagements des espaces naturels,
- sciences économiques sociales et de gestion,
- biologie-écologie.

Les examinateurs utilisent une grille critériée nationale jointe au sujet qui prend obligatoirement en compte les capacités intermédiaires :

- C5.1- « Identifier l'impact du fonctionnement des écosystèmes sur les choix techniques »
- C5.2- « Justifier des choix techniques en fonction des usages du territoire »
- C5.3- « Identifier l'impact des politiques publiques sur des choix techniques »

Epreuve E6 : Expérience en milieu professionnel

Cette épreuve valide les capacités C6 et C7 du référentiel de certification :

C6 « Analyser les conditions de mise en œuvre d'une action de génie écologique »

C7 « Communiquer en situation professionnelle »

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale affectée du coefficient 3, identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

L'épreuve est orale et s'appuie sur un document écrit obligatoire de 15 pages minimum, 20 pages maximum annexes incluses, rédigé par le candidat, relatif à l'expérience professionnelle acquise lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Le candidat restitue par écrit l'expérience vécue dans une organisation durant une période de formation professionnelle d'au moins 8 semaines sur les 14 à 16 semaines de stage obligatoires pour les candidats de la voie scolaire. Les activités exercées durant cette période doivent porter sur la mise en œuvre d'une action de gestion des milieux naturels et de la faune.

Le candidat mobilise des outils d'étude acquis dans le module MP1 quant à la méthode, ainsi que dans l'ensemble des modules professionnels quant aux approches disciplinaires et pluridisciplinaires.

Le candidat choisit une intervention à laquelle il a participé durant les périodes de formation en milieu professionnel. Il en justifie le choix comme support du document écrit. Il précise les objectifs de cette intervention, ceux du commanditaire, l'échelle d'intervention, les caractéristiques de ou des sites concernés. Il en repère les enjeux et les aspects déterminants.

Il doit identifier la cohérence de l'intervention choisie avec l'échelle locale d'action, par exemple l'adéquation au lieu, à l'époque, aux moyens disponibles...

Il montre sa connaissance du fonctionnement de l'organisation support dans laquelle se trouve le maître de stage ou le maître d'apprentissage.

Il précise les opérations techniques (enchaînement, chronologie...) mises en œuvre et conduites.

Le candidat formule des éléments de diagnostic sur la conduite de l'intervention. Il fait preuve d'une analyse critique constructive sur l'expérience professionnelle vécue.

Déroulement de l'épreuve orale

L'épreuve se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée maximale de 10 minutes où le candidat présente le contenu du document écrit.
- un entretien avec les examinateurs d'une durée maximale de 20 minutes portant sur l'exposé et l'ensemble du dossier.

L'évaluation

Elle est réalisée à partir d'une grille nationale critériée, jointe en annexe, permettant d'attester les capacités visées par l'épreuve E6.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences économiques et sociales et de gestion,
- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace / gestion des espaces naturels,
- un professionnel du secteur.

Les examinateurs prennent connaissance du document écrit avant l'épreuve. Avant l'oral, les examinateurs apprécient l'atteinte des capacités intermédiaires évaluables à la lecture du dossier.

Toutes les capacités intermédiaires doivent être évaluées. Elles peuvent l'être à l'écrit et/ou à l'oral. L'oral est cependant privilégié.

Epreuve E7 : Pratiques professionnelles

L'épreuve E7 valide les 5 capacités du référentiel de certification C8 à C12. Elle est affectée du coefficient 5.

Pour les candidats en CCF, l'épreuve E7 comporte 4 ou 5 CCF.

Si 5 CCF sont organisés, la répartition est la suivante :

Capacités	C8	C9	C10	C11	C12	
coefficient	1	1	1,5	1	0,5	
Nb de CCF	2		1	1	1	

Si 4 CCF sont organisés, la répartition est la suivante :

Capacités	C8	C9	C10 et C11	C12
coefficient	1	1	2,5	0,5
Nb de CCF	2	2	1	1

Les supports d'évaluation de tous les CCF sont des situations concrètes à caractère professionnel. Les CCF comprennent obligatoirement une partie pratique individuelle de terrain et une partie d'exploitation orale et/ou écrite.

Ils peuvent comporter une partie collective (avec au maximum 50% de la note portant sur le travail collectif). Les enseignants qui assurent l'enseignement des modules MP3 à MP6 et du MAP sont en charge de l'évaluation. Ils utilisent une grille critériée.

Les professionnels, maîtres de stage ou d'apprentissage, peuvent participer à l'évaluation.

Une ou plusieurs situations d'évaluation élaborées pour les CCF de l'épreuve E7 peuvent servir à l'évaluation de l'épreuve E3 du BEPA « gestion des milieux naturels ».

Dans les deux diplômes, les capacités du référentiel de certification sont de niveaux différents mais complémentaires. Elles peuvent être vérifiées sur les mêmes situations d'évaluation. La notation sera alors faite selon deux barèmes et avec deux grilles d'évaluation, l'une spécifique au BEPA de niveau V et l'autre au baccalauréat professionnel de niveau IV.

Les deux CCF validant les capacités C8 et C9 :

C8 « Conduire en sécurité le travail d'une équipe sur une intervention de génie écologique dans une perspective de durabilité »

C81 « Organiser une intervention de génie écologique : ressources humaines et matérielles »

C82 « Effectuer le suivi écologique, social et technico-économique de l'intervention »

C83 « Rendre compte de son activité à son supérieur »

C9 « Conduire en sécurité des travaux d'entretien d'espaces naturels et de reconstitution d'écosystèmes »
C91 « Réaliser des opérations de génie écologique : interventions sur populations et habitats, aménagement et entretien des espaces, protection, création et entretien des infrastructures et équipements »

C92 « Mettre en œuvre en sécurité les matériels, outils et équipements dans une perspective de durabilité »

Les capacités C8 et C9 s'évaluent lors de mise en œuvre d'actions organisées par les enseignants sur deux situations d'évaluation pratiques à caractère professionnel différentes. L'une relève de la gestion conservatoire avec cahier des charges naturaliste, l'autre de la gestion environnementale territoriale. Les enseignants de sciences économiques et sociales et de gestion (SESG), de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace (STAE) et de sciences et techniques des équipements (STE) évaluent les candidats lors de la mise en œuvre des actions.

Les 5 capacités intermédiaires des deux capacités C8 et C9 sont toutes vérifiées dans l'un ou l'autre des deux CCF pratiques selon le choix de l'équipe. La répartition des différentes capacités intermédiaires entre les deux CCF est réalisée de manière à ne pas faire de doublons.

Les enseignements professionnels des modules MP3 et MP4, les activités pluridisciplinaires et les stages concourent à l'atteinte des capacités. Les chantiers-écoles peuvent être le support de l'évaluation certificative.

CCF validant les capacités C10 et C11

C10 « Réaliser des actions de protection et surveillance de l'environnement »

C10.1 « Diagnostiquer l'état des populations et des habitats »

C10.2 « Informer les usagers et le public sur les réglementations spécifiques »

C11 « Mettre en œuvre des activités d'accueil du public et d'animation-nature »

C11.1 « Mettre en oeuvre des actions d'animation : sensibilisation, éducation à l'environnement, activité écotouristique »

C11.2 « Mettre en oeuvre des opérations de promotion et de mise en valeur d'un site »

Les enseignements des modules professionnels MP5 et MP6, les activités pluridisciplinaires et les stages concourent à l'atteinte des capacités.

Dans le cas où l'équipe choisit de réaliser deux CCF, la répartition des capacités intermédiaires dans l'un ou l'autre des CCF est du ressort de l'équipe.

Le CCF validant la capacité C12

C12 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers »

Les modalités d'évaluation sont définies par l'équipe pédagogique en référence au projet pédagogique du module d'adaptation professionnelle (MAP) proposé par l'établissement et validé par le DRAAF / SRFD (cf. la note de service DGER/SDPOFE/N2010- 2078 du 23 juin 2010).

Pour les candidats hors CCF, l'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale qui a pour support un ensemble de documents constitués et rédigés par le candidat, relatifs aux interventions pratiques qu'il a effectuées ou conduites. Sa durée totale est de 30 minutes.

Les documents doivent refléter la diversité des situations professionnelles où les 5 capacités s'exercent en référence à la fiche descriptive des activités (FDA).du référentiel professionnel et aux situations professionnelles significatives (SPS).

Les documents supports permettent de valider les capacités C8, C9, C10, C11 et C12 du référentiel de certification. Ils présentent au moins les situations professionnelles suivantes :

- 1/ Conduite de travaux de génie écologique en gestion naturaliste (C8)
- 2/ Conduite de travaux de génie écologique en gestion environnementale territoriale (C9)
- 3/ Suivi ou veille écologique (C10)
- 4/ Conduite d'activités d'accueil du public et d'animation nature (C11)
- 5/ Une situation relative à l'adaptation à des enjeux professionnels particuliers (C12) sera aussi présente.

Pour chaque situation professionnelle constituant les documents supports, le candidat décrit le contexte, les objectifs, les interventions réalisées et son implication.

L'ensemble des documents est apporté par le candidat au moment de l'épreuve.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences et techniques des aménagements de l'espace/gestion des espaces naturels,
- un enseignant des sciences et techniques des équipements,
- un professionnel du secteur.

Les examinateurs choisissent une situation professionnelle parmi celles qui sont présentées dans les documents supports de l'épreuve transmis par le candidat.

- Le candidat présente cette situation professionnelle pendant une durée maximale de 5 minutes.
- Les examinateurs interrogent le candidat pendant une durée maximale de 20 minutes. L'entretien porte sur l'exposé et des questions exploratoires peuvent être posées sur les autres documents supports.

L'évaluation **est globale**, **elle permet la validation des 5 capacités C8 à C12**, elle est réalisée à l'aide d'une grille nationale critériée (annexe 2) qui fournit des éléments indicatifs sur les critères à prendre en compte.

Le Sous-directeur des politiques de formation et d'éducation

Philippe VINCENT

ANNEXE 1 : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E6 : EXPERIENCE EN MILIEU PROFESSIONNEL BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « GESTION DES MILEUX NATURELS ET DE LA FAUNE »

Session: Nom: Prénom:

Capacités	Capacités intermédiaires	Critères		E	crit		Or	al	Note
C6 Analyser les conditions de mise en œuvre d'une action de génie écologique	C6.1- Repérer les enjeux de l'intervention	 justification de l'intervention choisie par le candidat comme support du document écrit, identification des objectifs de l'intervention, identification des potentialités, contraintes et risques de l'intervention 		-	+	++	 - +	++	/4
	C6.2- Identifier les éléments du contexte socio-économique et environnemental de l'intervention	 identification des caractéristiques du territoire concerné présentation du fonctionnement de l'organisation support description des opérations techniques conduites 							/4
	C6.3- Formuler des éléments de diagnostic sur la conduite de l'intervention	 évaluation des différentes opérations conduites en fonction des conditions de l'intervention évaluation de la pertinence de l'intervention 							/6
C7 Communiquer en situation	C7.1- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires	- pertinence et actualité des informations présentées - maîtrise des informations formulées							/3
	C7.2- Communiquer en interne et avec les partenaires et usagers	 clarté du message (orthographe, syntaxe, logique du plan retenu, qualité de la présentation) qualité de l'échange et cohérence de l'argumentation maîtrise du langage professionnel (mobilisation de références pertinentes) présentation des situations de communication vécues en interne et/ou avec des partenaires de l'entreprise 							/3
		Note E6 sur 20 en points entiers	/20						

Fait le :	Signatures :

Appréciation générale :

ANNEXE 2 : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E7 : PRATIQUES PROFESSIONNELLES - candidats hors CCF BACCALAUREAT PROFESSIONNEL « GESTION DES MILEUX NATURELS ET DE LA FAUNE »

n:
ı

	Capacités	Critères indicatifs	Observations	Note
Exposé du candidat	C8 Conduire en sécurité le travail d'une équipe sur une intervention de génie écologique dans une perspective de durabilité C9 Conduire en sécurité des travaux d'entretien d'espaces naturels et de	techniques et économiques - Valorisation du vécu professionnel et de l'expérience		/8
Réponses aux questions posées par le jury	reconstitution d'écosystèmes C10 Réaliser des actions de protection et surveillance de l'environnement C11 Mettre en oeuvre des activités d'accueil du public et d'animation-nature C12 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	 Pertinence du raisonnement et exactitude des réponses Mobilisation de références scientifiques, techniques et culturelles. Valorisation du vécu professionnel Qualité de l'expression et qualité du vocabulaire 		/12
			Note en points entiers	/20

Appréciation générale :

Fait le :	Signatures :